

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° D15_220426

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Procurations : 0 Absents : 1	L'an 2026 et le 22 avril à 19 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.
Date de la convocation : 16-04-2026 Date d'affichage : 16-04-2026	Présents : Jacqueline JANIEC, Elsa DARDON, Alain FAYADA, Susana DESCHAMPS, Denis ASTIER, Daniel ZANÉ, Jean-Claude SOLLAI, Michèle CADORET, Julien LLORET, Vivien BACARESSE, Chloé SIMBILLE, Angélique JOS CERAN, Fabien ENGELIBERT et Damien MIALHE.
Objet : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT AUPRÈS DU CAUE 30	Procurations : 0 Absente excusée : Aurore JULLIEN Secrétaire de séance : Elsa DARDON

Depuis 40 ans, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assurent la promotion de la qualité architecturale et interviennent en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages. De nombreux projets d'aménagements ont ainsi vu le jour à travers la relation de confiance entretenue entre le CAUE et les communes gardoises.

Dans tous ces domaines, la loi a confié aux CAUE un rôle de sensibilisation et d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens.

Le CAUE du Gard souhaite aller plus loin dans cette démarche en associant chaque commune gardoise à son action, à travers la désignation par chaque Conseil Municipal d'un correspondant du CAUE •

1 - Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2 - Il sera convié aux manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)

3 - Il sera invité aux actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

4 - L'ensemble de ces actions conduites par l'institution a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, et des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

Considérant l'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant pour la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard ;

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et la décision unanime de ne pas procéder au scrutin secret ;

Madame le Maire fait un appel à candidature et fait procéder à la désignation du représentant pour la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, la désignation de M. Denis ASTIER en qualité de correspondant pour la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Madame le Maire
Jacqueline JANIEC**

